

Mouvement départemental 2024
Fiche de poste : Enseignant Référent Elèves en Situation de Handicap

Missions :

L'enseignant référent:

- assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille ;
 - contribue sur son secteur d'intervention, à l'accueil et à l'information de l'élève, ou de ses parents, ou de son représentant légal, lors de son inscription dans une école ou un établissement scolaire ;
 - contribue à l'évaluation des besoins de la personne par l'équipe pluridisciplinaire.
- A ce titre, il organise l'évaluation des besoins et compétences de l'élève en situation scolaire ;
- transmet les bilans réalisés à l'élève majeur, ou à ses parents ou à son représentant légal ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire ;
 - est chargé de réunir l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
 - contribue à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire, ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation ;
 - favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation ;
 - participe, en tant que de besoin, aux travaux de l'Equipe Pluridisciplinaire ;
 - assure le lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées ;
 - est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de l'ASH.

Caractéristiques du poste :

Le nombre d'enseignants référents est arrêté annuellement par le Directeur académique en tenant compte de critères arrêtés nationalement.

Leur secteur d'intervention est fixé par décision du Directeur académique. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Profil du poste :

Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure reconnue comme équivalente.

Le candidat devra faire la preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.

Le candidat devra être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation. Une bonne maîtrise des outils informatiques est indispensable (traitement de texte, tableur, correspondance électronique).

Obligations de service :

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité de l'enseignant référent. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors présence des élèves ».

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront au préalable prendre contact auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH (Monsieur Joly). **02 36 08 20 55**

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, au format numérique à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher aux deux adresses ci-dessous pour le **19 avril 2024** :

mouvement18@ac-orleans-tours.fr

ce.ien-ash18@ac-orleans-tours.fr

Les candidats seront contactés pour participer à un entretien avec une commission qui aura lieu entre le 6 et 17 mai 2024.